

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 18 octobre 2013

L'an deux mil treize, le 18 octobre à 15h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 11 octobre 2013 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THOMAS, Maire.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme METZ, Mme RABAH, MM. AUDIGNON, BRIMONT (arrivé à 15h40), GUILLOU, PINET, PIEKARSKI

Absents : MM. BARBER, ZIEMINSKI, EUZET

Pas de procuration

Secrétaire de séance : M. THOMAS

Monsieur le Maire donne lecture du conseil municipal du 12 juin 2013. Après cette lecture, aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée.

Ordre du jour :

1 – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public de Nanteuil-le-Haudouin

Délibération 30-2013

Suite au changement de comptable à Nanteuil le Haudouin, il convient de prendre une délibération pour accepter le versement de l'indemnité de conseil au profit de Mme RASAMIMANANA durant l'exercice de ses fonctions à ce poste.

Votants 7 : pour 7

2 – Délibération autorisant le maire à signer les documents concernant la nouvelle mairie ainsi que tous les avenants ne dépassant 5% du marché.

Délibération 31-2013

Le maire demande la possibilité de prendre toute décision concernant l'exécution de la réhabilitation de la nouvelle mairie, de signer les pièces marché(s) et leur(s) avenant(s) ne dépassant pas 5% du marché ou des marchés et signer les offres reçues, les différents ordres de service pour le SPS (4020,00€), le contrôleur technique (3826,00€), la maîtrise d'œuvre (41.000€) et les frais à l'ADTO, relatifs à la mission qui lui a été confiée en tant que conseil assistant.

Votants 7 : pour 7

3 – Vente du terrain rue de la Forêt

Délibération 32-2013

La vente de ce terrain servira à assurer une grande partie des frais pour l'internet à très haut débit dont le montant est de 370€ par habitation.

Le maire désire que soit privilégié un jeune couple de Ver. La vente de ce terrain sera affichée dans la commune pour une période de 30 jours avant d'en confier la vente à une agence immobilière.

Par conséquent, M. le maire demande la possibilité de signer les documents relatifs à cette vente.

Votants 7 : pour 7

4 – Location d'un terrain appartenant à la commune, à Loisy.

Délibération 33-2013

Le maire demande que la parcelle ZA 86, zone N, située à Loisy soit louée suivant une convention à établir.

Votants 7 : pour 7

5 – France Agrimer

Délibération 34-2013

La parole est donnée à Mme METZ qui explique qu'une subvention sera demandée à cet organisme pour la consommation des produits laitiers servis à la cantine (lait, yaourts etc ...) et inscrits sur une liste établie par France-Agrimer.

Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération.

Votants 7 : pour 7

Information sur la chaufferie de la mairie

Suite à un incendie sur la chaudière ayant endommagé l'ensemble de la régulation, afin d'éviter la fermeture de l'école, un devis de 2.294,32€ H.T. a été signé au profit de l'entreprise BOULLONNOIS.

Information sur le miroir en sortie de Loisy à l'intersection de la route départementale

Pour des raisons de sécurité, suite à la demande de plusieurs administrés celui-ci sera remplacé par un miroir chauffant. Son coût est de 1.152,95€ H.T., soit 1.378,93€ T.T.C.

Information concernant VEOLIA Tremblay

Suite à une réorganisation interne, il s'avère que VEOLIA Tremblay, bénéficiaire du contrat d'affermage de l'eau et assainissement transfère ce dossier à VEOLIA Beauvais. Une réunion est prévue à cet effet le vendredi 25 octobre 2013 pour l'évoquer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Thomas, maire, annonce que les factures de l'entreprise CHARPENTIER, ont été émises le 15 octobre 2013 et demande à M. PINET, chargé de l'opération de faire rectifier les factures suivant l'exécution effectivement réalisée :

- Calvaire Place de la Croix : 3.636,60€ H.T. à l'origine, contre 4.120,00€ H.T. sur la présente facture.

- Calvaire route d'Othis : 2.682,00€ H.T. à l'origine, contre 4.750,00€ H.T. sur la facture du mois d'octobre 2013.

L'ensemble des travaux ne sont pas terminés à ce jour et ne justifient en rien d'une telle hausse. Une fois les travaux terminés, et avec l'accord de l'architecte du PNR, les factures pourront être réglées.

Information de Mme Metz sur le recensement de la population :

Elle sera le coordonnateur des données recueillies dans chaque foyer par les agents recenseurs entre le 16 janvier et le 14 février 2014.

Prix de la location de la salle polyvalente pour 1 journée

Le prix de la journée de location est actuellement de 120€. Il est proposé de le fixer à 160€.

Votant 7 : pour 2, contre 5

Le prix de la location reste donc à 120€.

Informations concernant un nouvel incident dû à des chiens non tenus en laisse :

Un courrier a été reçu en mairie émanant d'une administrée de Loisy qui s'est faite agressée par deux chiens, chemin de Saint-Laurent, lui déchirant ainsi son pantalon. Le maître par des propos incorrects et désobligeants a obligé cette personne afin d'éviter toute agressivité, à partir à travers champs de façon précipitée. Une main courante a été déposée en gendarmerie. C'est la deuxième fois qu'une attaque par ces chiens se produit. La première altercation s'est produite au Bois d'Hiver.

Il est donc nécessaire de rappeler que les chiens doivent être maintenus en laisse.

La séance est levée à 16h00.